

## Atelier J11 : Achats de bois : soutenir la filière locale et protéger la biodiversité mondiale

### Piloté par Araïs

### Présidence

- Laetitia DEGOULANGE, Co-présidente des Ecosolies

### Présentation enjeux-propositions par :

- Patrick RAILLARD, Araïs

### Intervenants :

- Agnès COTTEL, Responsable développement durable Carrefour
- Emmanuelle NEYROUMANDE, Chargée de programme Forêt au WWF
- Dorothee QUICKERT-MENZEL, Chargée de mission à la CLCV
- Pierre LEBON, Ingénieur certification au sein de l'AFAQ-AFNOR
- Jacques CARROGET, Coordination agrobiologique des Pays de la Loire

### Rapporteur :

- Marie-Jeanne HUSSET - Directrice de la rédaction du magazine 60 Millions de consommateurs

### 1. Contexte et enjeux:

La mondialisation des échanges et l'urgence environnementale appellent à changer de paradigme, à inventer de nouveaux modes de production et de consommation, et notamment à réaliser des économies d'énergie, à polluer moins et à améliorer les conditions sociales et de travail.

La production et la consommation sont consubstantielles et les changements se feront simultanément ou ne se feront pas. Pour une consommation plus durable et plus responsable, l'offre de produits et services doit également être plus durable et plus responsable.

De telles évolutions ne se réaliseront cependant pas à court terme. De tels changements ne se feront pas sans politiques spécifiques et sans l'investissement et l'engagement de l'ensemble des acteurs socio-économiques.

De tels enjeux stratégiques doivent donc faire l'objet de négociations, à différentes échelles : entre les partenaires économiques relativement au cycle de vie des produits ; entre les partenaires sociaux pour définir des codes de conduite et des chartes éthiques ; entre les Institutions et les collectivités pour l'exemplarité et l'effet de levier de leurs actions sur un territoire ; et, enfin, entre l'Etat et l'ensemble des producteurs, distributeurs et consommateurs pour écrire la loi, la fiscalité et les règlements. Toutes ces interdépendances sont nécessaires pour co-assumer une responsabilité dans la production et la consommation.

En matière de consommation – et ainsi de production – responsable, les bonnes pratiques existent. Pionnières dans tous les champs de l'activité économique, elles réinventent de nouvelles formes d'échange, innovent en proposant des biens et services plus durables internalisant les coûts indirects, et réduisant les nuisances et les pollutions.

Cependant, cette consommation responsable reste très marginale, en termes de volume et en valeur. Elle souffre d'une visibilité insuffisante en termes de plus-values

environnementales et sociales, mais également économiques. L'appétence pour ces nouvelles formes de consommations est forte mais paradoxalement les actes d'achat – même s'ils progressent dans ce sens – ne traduisent pas une modification durable des comportements consuméristes : des consommateurs, des entreprises et des collectivités. La pédagogie de l'action reste donc fondamentale. L'incitation aussi. Et l'accompagnement également.

Cet atelier sur la consommation responsable met en proposition des actions concrètes pour changer d'échelle, pour que les intentions deviennent des réalités et pour que cette prise de conscience collective aille de paire avec la responsabilisation de chacun et chacune. Le renforcement et le développement des partenariats entre producteurs, distributeurs et associations de consommateurs ont servi de fil conducteur à cet atelier.

## **Eléments de discussion**

La consommation responsable est-elle une niche, une mode ou un mouvement de fond ?

Il y a sur ce point des évolutions notables chez les consommateurs. Une enquête récente de 60 millions de consommateurs révèle que 70% des consommateurs se disent prêts à payer plus cher leurs produits à conditions que le surcoût soit justifié et qu'ils aient des garanties que ce surcoût aillent bien au producteur.

Qu'est ce qui fait aujourd'hui la différence entre un « vrai label » et un « faux label » ?

En matière de consommation responsable, il est important de pouvoir garantir une transparence et traçabilité des filières ainsi que la garantie d'un contrôle indépendant.

Trois bonnes pratiques ont servi de support à la discussion : la Campagne du WWF « Non au bois illégal », le guide d'achat Top Ten développé par la CLCV en partenariat avec le WWF et la création de la marque Bio pays de la Loire.

Deux expériences sont venues compléter ces présentations : la distribution du bois labellisé en GMS pratiquée par carrefour et la démarche de certification des éco-produits par l'AFAQ-AFNOR.

## **2. Conclusion et propositions**

Au cours de cet atelier dédié aux bonnes pratiques en matière de consommation responsable, l'ensemble des intervenants ont insisté sur la nécessité de mieux informer le consommateur et de lui donner des clés pour l'orienter dans la forêt des logos.

Le prix est aussi un aspect que l'on ne doit pas écarter dans l'approche de la consommation responsable.

La valeur d'exemplarité est importante et les achats publics sont un domaine où l'action mériterait d'être privilégiée.

Sur le plan des propositions, l'atelier a listé plusieurs propositions concrètes :

### **Sur le bois (WWF)**

- Améliorer la transparence sur l'étiquetage du bois en magasin (rendre obligatoire l'information sur le nom de l'espèce, le pays d'origine, le label de référence) ;
- Améliorer la législation européenne en passant par une directive rendant illégal l'importation de bois non issus de forêts gérées durablement (demande soutenue par 70 entreprises de la filière) ;
- Accroître les exigences dans les achats publics des collectivités (minima bois d'origine locale, objectif : 100% de bois certifiés) ;
- Développement des partenariats avec les entreprises pour développer l'offre en Eco-produits...

### **Sur l'énergie**

- Interdiction des veilles sur tous les appareils électroménagers et appareils électronique courants ;
- Abaisser la TVA à 5,5% sur tous les produits et équipements en faveur du développement durable (ex : lampes fluocompactes basses consommations) ;
- Etendre l'étiquette énergie à l'ensemble des appareils électriques notamment dans le secteur du bricolage ;
- Favoriser l'accès au crédit d'impôt pour les équipements permettant des économies d'énergie (sans exiger l'intermédiaire d'une entreprise) ;
- Elargir le crédit d'impôt aux équipements permettant des économies d'énergie dans les résidences secondaires ;
- Eco-conditionner les aides (notamment les aides ANAH et ANRU) en faveur des équipements et installations énergétiques afin qu'elles intègrent une démarche d'économie d'énergie et/ou la consommation d'énergie verte ;

### **Sur l'axe social**

- Promotion du label « Egalité Professionnelle » dans les entreprises ;